

CHAPITRE VIII.

THOMAS CHUBB.

Morgan avait attaqué surtout l'Ancien Testament, Thomas Chubb attaqua principalement le Nouveau. Il était, comme il le raconte lui-même¹, fils d'un marchand de drèche et naquit à East-Harnham, petit village du comté de Salisbury, le 29 septembre 1679. Son père mourut en 1688. Sa mère l'éleva chrétiennement et lui fit apprendre à lire, à écrire et à compter. En 1694, il entra en apprentissage chez un gantier de Salisbury. Vers 1705, il s'associa à un fabricant de chandelles de la même ville, et parvint à acquérir une modeste aisance. Passionné pour l'étude et surtout pour la théologie, il consacrait à la lecture tous les loisirs que lui laissaient ses occupations et il fonda une petite société où, sous sa direction, on discutait les matières religieuses à l'ordre du jour. Il développa de la sorte son esprit et acquit beaucoup de connaissances, sans parvenir néanmoins à se former une science solide. Bientôt il voulut mettre par écrit ses idées sur les questions courantes. Il avait beaucoup discuté avec ses amis sur la *Préface*

¹ En tête de ses *Posthumous Works*, 2 in-8°, Londres, 1748, t. I, p. II-VIII (B. N., D² 6649).

*historique*¹ de Whiston, qui faisait revivre en Angleterre l'hérésie d'Arius. Cette lecture lui avait été funeste; elle l'avait rendu arien, mais non sans que ses amis lui eussent présenté diverses objections. Ce fut pour résoudre leurs difficultés qu'il composa son premier essai. Whiston en eut connaissance, en fut charmé et décida l'auteur à l'imprimer en 1715. Dans cet opuscule, intitulé *La Suprématie du Père*², Thomas Chubb prétendait prouver par l'Écriture que Dieu le Père est le seul Dieu suprême, Dieu le Fils est un dieu inférieur, subordonné au premier. Il n'y exprimait d'ailleurs aucune idée qui lui fût propre, c'était uniquement l'arianisme ressuscité.

L'origine de cet écrit, œuvre d'un illettré, excita néanmoins la curiosité publique et valut à l'auteur de nombreux éloges. Chubb se mit dès lors à composer sur des matières très diverses de nombreux essais, où l'on trouve quelques idées personnelles et originales; ils furent réunis plus tard en volume³. Le poète Pope écrivait à cette occasion à son ami Gay : « J'ai lu son livre avec admiration pour le talent de l'auteur, quoique je n'approuve pas toutes ses idées. »

L'ouvrage le plus important de Chubb, dans l'histoire du développement des idées rationalistes, c'est son *Vé-*

¹ W. Whiston, *Historical Preface to Primitive Christianity revived*, in-8°, Londres, 1710.

² *The Supremacy of the Father asserted*, in-8°, Londres, 1715. Dans ses *Posthumous Works*, t. I, p. 197; t. II, p. 29, il fait de plus du Dieu des Juifs un simple Dieu local et subordonné.

³ Th. Chubb, *A collection of Tracts (35) on various subjects*, in-4°, Londres, 1730 (B. N., D² 1405).

*ritable Évangile de Jésus-Christ*¹. Par là il fonda le déisme populaire, il rendit accessible à la foule des théories qui n'étaient guère sorties jusqu'alors du cercle des lettrés et prépara les voies à Jean-Jacques Rousseau.

Thomas Chubb, a dit Voltaire, jugeant cette fois avec assez d'exactitude, « ose penser que Jésus-Christ est de la religion de Thomas Chubb, mais il n'est pas de la religion de Jésus-Christ². » Cet artisan qui s'était formé lui-même, cet autodidacte, comme on dit aujourd'hui, avait nécessairement une éducation fort incomplète et, à cause de son ignorance même, il ne doutait de rien et se croyait une compétence absolue dans tout ce qui touchait à la théologie. En réalité, il n'avait pu lire la Bible que dans une traduction anglaise, car il ne connaissait que sa langue maternelle, et il l'avait fort mal lue. L'esprit critique lui faisait si totalement défaut qu'il ne se préoccupe en aucune façon du contexte, en citant l'Écriture, de sorte qu'il donne souvent à un passage un sens en contradiction flagrante avec les mots qui précèdent ou suivent ceux sur lesquels il s'appuie³. « Un abus perpétuel des mots, dit Voltaire, est le fondement de sa persuasion⁴. »

Dans son *Véritable Évangile*, Chubb prétend ceci :

¹ *The true Gospel of Jesus-Christ asserted*, in-8°, Londres, 1738 (B. N., D² 4939).

² *Lettre sur les auteurs anglais*, Œuvres, t. VI, p. 565.

³ Leland en a réuni un certain nombre d'exemples frappants, *A view of the deistical Writers*, lett. XIV, t. I, p. 213 et suiv. Voir aussi Sayous, *Les déistes anglais*, p. 184-185.

⁴ *Lettre sur les auteurs anglais*, Œuvres, t. VI, p. 565.

L'Évangile de Jésus-Christ n'est pas une relation historique d'événements réels, par exemple, le Christ a souffert, il est mort, il est ressuscité, il est monté aux cieux, etc... Ces faits ne sont point l'Évangile de Jésus ni en tout ni en partie. Luc, VII, 22 : *Allez, et dites à Jean ce que vous avez vu et entendu, comment les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Évangile est prêché aux pauvres*, etc. Nous voyons ici que l'Évangile était prêché aux pauvres par le Christ lui-même, antérieurement aux faits auxquels je viens de faire allusion ; par conséquent, ces faits, ou bien les doctrines qu'on fait reposer sur eux (comme celle de la satisfaction du Christ, ou de son intercession, ou autre semblable), ne peuvent être une partie de cet Évangile¹.

Ainsi, d'après Thomas Chubb, le Sauveur ayant prêché l'Évangile aux pauvres avant sa passion, sa résurrection et son ascension, il s'ensuit que ces trois mystères ne font pas partie de son Évangile. L'auteur continue :

Encore un exemple. Le Christ changea l'eau en vin, il rendit la vue aux aveugles, les pieds aux boiteux, la vie aux morts, etc. Ce sont là des événements qui étaient propres à éveiller l'attention de ses auditeurs et à donner du poids à sa prédication comme à son ministère ; néanmoins la relation de ces détails ne fait point partie de son Évangile. L'histoire de ces faits, si elle est bien attestée, peut être alléguée comme une preuve de la divinité de la mission du Christ, mais cette histoire, en tant qu'elle n'est qu'un

¹ Th. Chubb, *The true Gospel of Jesus-Christ*, p. 43-44.

récit de faits pareils, ne peut pas être une partie de cette mission ; par conséquent elle ne peut pas être une partie de l'Évangile du Christ. Cela est évident d'après le texte que j'ai déjà cité, Luc, VII, 22, dans lequel l'opération de miracles et la prédication de l'Évangile aux pauvres sont considérées et présentées par le Christ comme deux choses différentes. L'Évangile de Jésus-Christ était cette doctrine qu'il prêchait..., et non aucune histoire de faits relatifs à sa personne ou à son ministère¹.

Cependant, dans son *Véritable Évangile*, Chubb ne se prononce pas sur la réalité des miracles du Sauveur :

Je ne me charge point de prouver les faits susmentionnés (les miracles). Je n'entre pas non plus dans la question de savoir si ces faits étaient un argument rigoureux et convenable de la divinité de la mission du Christ, ou encore si, tout bien considéré, ils portent avec eux un haut degré de probabilité qu'ils ont été opérés par la puissance de Dieu plutôt que par l'action d'un autre être : ce sont là autant de points maintenant hors de propos².

Le pas que Thomas Chubb ne fit point alors, il le fit plus tard, et, comme tant d'autres déistes qui l'avaient précédé, il descendit peu à peu jusqu'au fond de l'abîme de l'incrédulité. Dans le *Véritable Évangile*, les miracles lui paraissent avoir été un moyen, « s'ils sont réels, d'attirer la foule autour de Notre-Seigneur, et d'exciter son attention et ses réflexions sur son enseignement³ ; »

¹ Th. Chubb, *The true Gospel*, p. 44-45. Suivent d'autres exemples.

² Th. Chubb, *The true Gospel*, p. 52-53.

³ Th. Chubb, *The true Gospel*, p. 53.

mais dans ses *Œuvres posthumes*, son langage est tout autre. Dès la publication de ses premiers traités, il avait refusé de reconnaître aux miracles une valeur démonstrative. Si le miracle existait, disait-il dès lors, il serait un acte arbitraire, produit par le bon plaisir de Dieu, pour ne pas dire par son caprice. En ce cas, rien ne nous montrerait que cet acte arbitraire eût eu pour but de distinguer la religion véritable de la fausse¹. Dans l'*Adieu aux lecteurs* de ses *Œuvres posthumes*, il va beaucoup plus loin :

Quant aux miracles, il faut observer que ce ne sont que des marques naturelles, ou des preuves de puissance ; ils n'ont aucune liaison nécessaire avec la vérité, ils ne démontrent donc point la véracité de l'agent qui les accomplit. Tout être libre doit, selon la nature des choses, avoir la liberté de faire un usage bon ou mauvais des facultés qu'il possède, que ces facultés soient naturelles ou surnaturelles. Supposé que j'aie *naturellement* une force physique égale à celle de Samson, comme je suis libre, il doit dépendre de moi d'en user bien ou mal et de m'en servir à tel propos qu'il me plaira. De même, supposé que je sois investi d'un pouvoir *surnaturel* d'opérer ces miracles, égal à celui de saint Paul, comme je suis libre, il doit dépendre de moi, dans ce cas comme dans le précédent, d'user de ce pouvoir surnaturel bien ou mal et de m'en servir à tel propos qu'il me plaira. Et supposé que j'emploie ce pouvoir comme un argument pour établir la vérité d'une proposition, cette proposition ne serait pas, ne pourrait pas être prouvée par là, parce qu'il dépendrait de moi de me servir de mon pouvoir

¹ *Collection of tracts*, Treatise XVIII, p. 221 et suiv., etc.

de thaumaturge en faveur de l'erreur comme de la vérité, et parce qu'aucun témoin des faits ne serait capable de discerner si c'est en faveur de l'une ou de l'autre que j'ai exercé ma puissance. Dire que Dieu ne souffrirait point que j'abusasse de mon pouvoir est absurde. Dieu peut, s'il lui plaît, anéantir mon être ou ma faculté d'agir, il peut me retirer ce qu'il m'a donné, mais il ne peut pas me donner une faculté et m'empêcher, en même temps, de m'en servir; ce serait une contradiction¹.

Le sophisme est ici palpable : l'auteur oublie que le don des miracles est une grâce, non une faculté; que Dieu est doué de prescience et sait que le thaumaturge n'usera que selon les vues divines du pouvoir qui lui est confié. Chubb n'en conclut pas moins que c'est à la raison humaine à juger de « la crédibilité des faits eux-mêmes². »

Après avoir posé ces principes, Thomas Chubb n'hésita pas à les appliquer aux miracles de Jésus-Christ. L'examen des prodiges évangéliques les lui rend suspects. En effet, ils mettent Jésus en contradiction avec lui-même, en lui attribuant des actes contraires à son caractère général et au but de sa mission :

Dans ces cas, il doit avoir été mal dépeint et l'on a fait gravement injure à son caractère. [Ainsi Jésus est venu pour sauver les pécheurs aussi bien que les justes. Saint Marc nous le présente donc sous de fausses couleurs, quand il lui fait dire que les Apôtres seuls doivent connaître les

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 177-178.

² *Ibid.*, p. 179.

mystères de Dieu et que le peuple ne peut apprendre les secrets célestes que sous le voile des paraboles. Bien moins encore peut-on admettre ce que raconte le même évangéliste que le Sauveur, ayant chassé une légion de démons du corps d'un possédé, leur permit d'aller dans un troupeau d'environ deux mille porcs qu'ils noyèrent]. Que le Christ ait prêté la main à un si grand mal que celui-là, c'est-à-dire à la mort de tant d'innocentes créatures, au grand dommage de leurs propriétaires..., c'est si contraire à la conduite ordinaire du Christ... que cette histoire est tout à fait incroyable¹.

L'écrivain déiste admet d'ailleurs l'idée universellement répandue aujourd'hui parmi les incrédules au sujet des possessions :

Ce fait de l'expulsion des démons me semble fondé sur une erreur vulgaire qui était alors dominante chez les Juifs, savoir que tous les désordres de l'intelligence humaine qu'on appelle communément frénésie ou folie étaient produits par un être méchant invisible, qui avait pris possession de la personne atteinte de ce mal... Quand le Christ guérissait un malade de cette espèce, les historiens, conformément aux opinions courantes, disaient qu'il avait chassé les démons qui les tourmentaient, lorsque, en réalité, il semble n'avoir fait autre chose que chasser la maladie naturelle que nous avons mentionnée².

Le miracle des noces de Cana ne trouve point grâce aux yeux de Thomas Chubb pour des raisons analogues :

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 180, 182-183.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 183.

il est contraire au caractère du Christ. « Je conclus, dit-il, que c'est une pièce historique fautive ou qu'elle a été faussement racontée, ce qui revient au même pour ma thèse... Fournir du vin à des hommes qui avaient déjà bu, leur donner le moyen de commettre des excès, c'est pour moi très improbable¹. » L'histoire du figuier stérile, rapportée par saint Marc et par saint Matthieu, paraît bien plus improbable encore :

Se mettre en colère, témoigner une grande irritation contre un arbre, pour être ce qu'il était, c'est-à-dire sans fruit, quand cet arbre n'avait ni le pouvoir ni la volonté d'être autrement qu'il n'était, c'est une perversion tellement ridicule des passions humaines qu'aucun homme qui se respecte ne voudrait se rendre coupable d'un tel oubli de lui-même; et agir ainsi aux dépens du miracle, c'est assurément une application indigne du pouvoir miraculeux².

De pareilles objections contre le surnaturel ne montrent pas une grande largeur d'esprit. Chubb ne saisit les choses que par leur petit côté. Qu'est-ce qui empêchait Notre-Seigneur de se servir de l'exemple d'un arbre stérile pour donner à ses disciples une grande leçon morale? Autant vaudrait lui reprocher ses paraboles.

Chubb semble d'ailleurs sentir lui-même la faiblesse de son argumentation, car il finit par attaquer la crédibilité des récits miraculeux des Évangiles, sous le pré-

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 187-188.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 189-190.

texte qu'ils ne s'étaient pas accomplis dans les villes, mais dans les parties les plus obscures de la Judée. Il préluait ainsi aux exigences de notre époque qui devait réclamer une commission scientifique, formée de membres de l'Institut, pour vérifier les miracles. L'écrivain déiste les juge enfin suspects, parce que le récit en a été écrit longtemps après l'événement¹.

S'il traite ainsi les Évangiles, il ne ménage pas davantage les Actes des Apôtres. « Ce livre des Actes, dit-il, contient des récits qui ont plus l'air de fictions que de faits réels; du moins les récits semblent-ils avoir toutes les marques qui font juger un fait incroyable, par exemple, ce qu'on appelle ordinairement la descente du Saint-Esprit. » Le miracle du don des langues est inadmissible. Il en est de même des guérisons surnaturelles opérées par saint Paul et par saint Pierre. « Chasser les démons, guérir les maladies au moyen de mouchoirs et de tabliers, ressemble trop à une jonglerie et semble mieux convenir à la fraude et à la supercherie qu'à l'honnêteté et à la vérité, ou à l'honneur de la Divinité suprême. » Chubb en vient ainsi à nier l'authenticité des Actes. « Cette histoire des Actes des Apôtres, dit-il, a vraisemblablement été le produit du second siècle, pendant lequel, selon les savants, la fraude et la supercherie furent fréquentes². »

Il rend responsable de ces fraudes du second siècle

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 202-203. Il n'admet d'ailleurs que comme probable l'existence de Jésus et « le gros » des événements de sa vie. *Ibid.*, p. 41-42.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, p. 212, 214-216, 266, note.

l'apôtre saint Paul. Autant Thomas Morgan avait exalté le docteur des Gentils, autant Chubb l'attaque et le dénigre. Il lui reproche souvent sa dissimulation. « Aucun principe, dit-il, ne peut justifier la fourberie conseillée par saint Jacques et les anciens, et pratiquée par saint Paul, [quand il alla au temple, après ses premières missions]. Cette dissimulation inaugura et prépara probablement la voie à ces fraudes pieuses qui, selon les savants, furent si nombreuses au second siècle, et, en vérité, elles semblent par là justifiées ou au moins favorisées... Assurément, saint Paul doit avoir agi d'après ce principe que, dans certains cas et dans certaines circonstances, la vérité n'oblige pas et peut céder la place au mensonge et à la dissimulation, car autrement son honnêteté et sa probité en plusieurs occasions ne seraient pas indemnes¹. »

Ainsi, en définitive, les miracles des Apôtres ne prouvent pas plus que ceux de Notre-Seigneur en faveur de la divinité de la révélation. Les prophéties prouvent-elles davantage? Nullement. Les illuminations extraordinaires, les impressions divines dans une âme sont dangereuses autant qu'inutiles, parce qu'on ne peut les distinguer des impressions naturelles; la raison est un guide bien plus sûr².

L'auteur déiste conteste même à Dieu, au moyen d'une logomachie, la prescience de l'avenir, quand il s'agit des futurs contingents produits par des êtres libres :

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 92, 235.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. I, p. 109.

Le mot prophétie, employé dans le sens le plus restreint, sert à exprimer la prédiction des événements qui ne peuvent pas être prévus au moyen de la connaissance antérieure et parfaite de la constitution de la nature et de toutes les lois par lesquelles le monde naturel est gouverné. Que Dieu prévoie tout ce qui peut être connu à l'avance dans la nature, c'est là, je pense, un point qui ne peut souffrir aucun doute, mais ce qui est sujet à discussion, c'est si les événements qui résultent de l'activité humaine ou en dépendent sont connaissables à l'avance dans la nature¹.

Voilà un premier doute soulevé contre les prophéties. Thomas Chubb consent toutefois à n'en pas tenir compte, et il veut bien admettre que Dieu connaît tout l'avenir et peut le révéler à des créatures. Mais que conclure de là? Que telle doctrine est divine? Nullement. Supposons qu'un homme annonce, comme une vérité qui lui a été révélée, que la planète Saturne est habitée de même que la terre par diverses espèces d'animaux et qu'il donne comme preuve de la vérité de sa révélation, cette prophétie : « Dans un temps déterminé, trois rois du septentrion réuniront leurs forces, ils envahiront la Grande-Bretagne et en feront la conquête². » Au moment où cette prédiction est faite, elle est indubitablement incertaine, comme la proposition qu'elle a pour but d'affirmer. Voilà donc une chose incertaine qui est destinée à prouver une autre chose incertaine. Peut-on la considérer comme une véritable preuve? — L'écrivain déiste ne songe pas que les prophètes faisaient des mi-

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 140.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 141-142.

raclés ou des prophéties qui s'accomplissaient sans retard, pour prouver la véracité de celles qui étaient à longue échéance, et il conclut de là que toute prophétie, étant douteuse par sa nature même, est incapable d'établir la vérité de la révélation.

C'est bien pis encore, ajoute-t-il, quand la prophétie est en termes « ambigus, obscurs, hiéroglyphiques, » comme cela arrive le plus souvent. Alors on ne pourra même point savoir au juste ce qui a été prédit. La prophétie, par la nature des choses, n'est donc point apte à prouver l'existence de la révélation. Celles que l'on applique à Jésus-Christ sont si louches et si peu claires qu'elles n'ont aucune valeur démonstrative¹.

Quant aux prophéties contenues dans le Nouveau Testament, elles ne valent pas mieux que celles qu'on croit découvrir dans l'Ancien. Par exemple, celle du retour de Notre-Seigneur, dans les nuées du ciel. « Elle est plutôt une difficulté qu'un secours dans la cause qu'on veut lui faire soutenir, » car les Évangiles annoncent que ce retour est proche et il n'a pas encore eu lieu². En réalité, Jésus ne prédit rien, pas même l'abolition de la loi de Moïse ni la conversion du monde que devaient opérer ses Apôtres. Son intention était que ses disciples prêchassent l'Évangile uniquement aux Juifs de la Palestine et de la dispersion, et c'est ainsi que l'avait compris saint Pierre, à qui avaient été confiées les clefs du royaume du ciel; mais saint Paul modifia et changea

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, p. 145, 152 et suiv.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 159-160 bis.

tout¹. Il n'y a donc aucune véritable prophétie dans le Nouveau Testament, et le Christianisme est complètement dépouillé de son auréole surnaturelle.

Thomas Chubb était ainsi arrivé peu à peu, avec presque tous les autres déistes anglais, à mettre la religion de Jésus-Christ sur le même rang que l'islamisme, sinon au-dessous. La Sainte Écriture n'est pas plus inspirée que le Koran, et le Koran que la Sainte Écriture², nous dit-il lui-même. Il ajoute :

La Bible est une collection d'écrits, qui, du moins en apparence, sont très confus; elle offre à notre imitation les exemples de personnages dont la vie est composée d'actions bonnes et mauvaises; elle contient des doctrines qui paraissent contradictoires, dont les unes sont très déshonorantes pour Dieu, les autres très injurieuses pour les hommes; elle impose des préceptes dont le sens est pour le moins douteux et, par conséquent, sujet à dispute; les avocats mêmes de la Bible, les hérauts de ses mérites ne jugent pas à propos de régler leurs actions d'après le sens littéral et le plus obvie de ces prescriptions³.

Il conclut de là qu'il est impossible aux particuliers de discerner le véritable sens de la Bible, que le principe de l'examen individuel posé par les protestants ne peut avoir d'autre résultat que le trouble et la confusion, et enfin que l'Église romaine est seule logique en déter-

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, p. 167-169, 172.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. III, p. 40, 31.

³ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. I, p. 56-57.

minant, au nom de l'autorité infaillible, le véritable sens de l'Écriture. Mais il n'a garde pour cela de se faire catholique. Il propose une sorte d'indifférentisme religieux. « Les formes extérieures des religions sont multiples et diverses, et s'il y a plus à gagner sous une forme que sous une autre, la question est pourquoi un *clergyman* ne pourrait pas accepter le passage d'une forme extérieure de religion à une autre, de même qu'il consent à passer d'une paroisse ou d'un évêché à un autre? » Toutes les religions ont du bon et du mauvais, le mahométisme comme le Christianisme¹ :

La religion étant de création humaine, toutes les religions sont également vraies, quelles que soient les différences qui les distinguent pour la personne ou le parti qui les embrasse... Si [l'examen de la doctrine musulmane] avait pour résultat de me convertir au mahométisme, et de me faire quitter un parti religieux pour en suivre un autre, je ne ferais qu'abandonner une forme extérieure de religion pour en prendre une autre à la place; ce qui, je pense, me serait en réalité aussi peu profitable qu'une conversion qui consisterait à me faire quitter un habit rouge pour me couvrir d'un habit bleu².

Si ces principes étaient exacts, la vraie religion varierait avec les pays. On devrait être protestant à Londres, catholique à Rome, musulman à Constantinople et bouddhiste dans l'Inde. Mais on peut dire que le déiste

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. I, p. 35, 36-37.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, p. 295 (Cf. p. 294 et suiv.); t. II, p. 32-33.

anglais a condamné sans le vouloir ses propres doctrines, quand il a écrit dans ses *Œuvres posthumes* :

Si la révélation pouvait me fournir des connaissances utiles, une meilleure règle de vie, de plus puissantes excitations à la pratique de la vertu et de la vraie religion que je n'en possède maintenant, et me rendre ainsi plus sage et meilleur, alors, je le reconnais, la croyance (à la révélation) me serait avantageuse en proportion du progrès qu'elle me ferait accomplir¹.

Qui donc peut nier que le Christianisme n'ait fait accomplir des progrès à la science de la morale? Thomas Chubb osait prétendre, il est vrai, que sa raison avait été pour lui un meilleur maître que l'Écriture, mais ses écrits lui donnent le démenti le plus formel. Sa raison, « ce guide infaillible, cette règle éternelle et invariable du bien et du mal², » comme il l'appelle, l'avait amené à nier la Providence particulière, à abandonner la prière, à douter de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, à restreindre le jugement dernier à une petite partie de l'espèce humaine, à soutenir que Dieu ne demanderait compte que des péchés publics, et non des fautes purement personnelles, ou des injures faites soit à Dieu soit à des particuliers. L'Écriture est assurément un meilleur guide moral que la raison de Chubb, puisqu'elle nous enseigne à éviter tout ce qui est mauvais, même les pensées et les désirs coupables, et qu'elle nous apprend qu'il y a une autre vie pour servir de sanction à la vie présente.

¹ Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. II, p. 32.

² Th. Chubb, *Posthumous Works*, t. III, p. 249.